

Cet article de mars 2021 sera centré sur l'environnement, et l'arbre en particulier.

- 1) Manifestation du 7 février dans les rues de notre commune.
- 2) Arbres de l'Esplanade.
- 3) Alignement d'arbres rue de l'Etang

MANIFESTATION DU 7 FEVRIER 2021 :

Une manifestation organisée par le groupe d'élus de l'opposition « Alternative citoyenne », pour les arbres de notre commune a eu lieu dimanche 7 février.

Elle est partie de la croix Gilbrin (la patte d'oie entre la route de Lessy et le chemin des Brayes) pour rallier le monument aux morts et l'Esplanade.

Ce cheminement est lourd de symboles puisqu'à la croix Gilbrin, les deux tilleuls qui veillaient sur le calvaire depuis des décennies ont été abattus. Le premier, il y a près de six ans, et le deuxième fin janvier 2021.



Hiver 2010



30 janvier 2021

Devant le monument aux morts aussi c'est le même scénario qui s'est déroulé. Les deux tilleuls qui encadraient le monument aux morts ont été abattus, là aussi il a environ six ans.

Il est notable de constater que les trois tilleuls abattus il y a six ans n'ont pas été remplacés.



Les arbres de ville nécessitent pour leur pérennité, de l'attention, de la bienveillance, ainsi que des soins appropriés qui doivent être prodigués par des arboristes compétents et respectueux des arbres.

C'est un travail en amont indispensable pour ces géants qui nous dispensent tant de bienfaits.

Ces abattages successifs d'arbres emblématiques du village mettent en lumière les choix opérés par la municipalité depuis son entrée en fonction en 2014.

En lieu et place des soins indispensables dont ces tilleuls auraient dû bénéficier, la seule intervention humaine a consisté en la mise à terre de ces colosses bienveillants.

Malgré l'absence de soins prodigués à ces arbres, on peut douter de l'opportunité de chacun des quatre abattages. Les tilleuls ayant des capacités de cicatrisation parmi les plus élevées chez les arbres.

D'autant que pour le dernier, la souche très saine (et visible par les promeneurs) en porte le témoignage, l'arbre était plein de vigueur. Le tilleul aurait pu être préservé, même si une voie d'eau avait pu apparaître. Les arbres ont une capacité de régénérescence importante.

Bien sûr, la chute de la grosse branche suite à un vent fort a pu quelque peu déséquilibrer la couronne du centenaire, mais une taille raisonnée, voire une plus sévère

si nécessaire, lui aurait probablement donné, par cet allègement du poids des branches charpentières, les moyens de vivre encore des années. Le tronc démontre d'une résistance mécanique forte, et quand bien même les branches charpentières auraient dû être coupées (hypothèse assez improbable), le tronc aurait pu être gardé et l'arbre reverdir. Même si son allure aurait été moins fière, et sa longévité amoindrie.



L'abattage d'un arbre, particulièrement un arbre centenaire, est toujours un échec, et avant de consentir à cette finalité, il faut à la fois avoir agi en amont, et ensuite tenter toutes les alternatives possibles pour le sauver. Le rugissement de la tronçonneuse ne doit arriver qu'au stade ultime de la lutte pour la survie de nos arbres.

L'arbre n'est pas du mobilier urbain. C'est un être vivant. Sensible de surcroît.

Ces arbres abattus mériteraient d'être remplacés rapidement par des jeunes boisements afin d'engager dès que possible un nouveau cycle de vie, absorber les gaz à effet de serre, et contribuer à la création d'îlots de fraîcheur pour nos étés de plus en plus soumis aux fortes chaleurs.

Il est assez invraisemblable que des arbres abattus puissent laisser une telle béance dans notre paysage et dans notre sol pendant six ans. Il n'est que temps de les replanter.

Dans le cas du tilleul martyr abattu récemment, il conviendrait de maintenir la souche en place, car celle-ci est encore vivante, et est le siège au niveau racinaire, de myriades de micro-organismes qui permettront au nouvel arbre de prendre un bon départ dans sa nouvelle vie à la croix Gilbrin.

Un arbre n'est pas un morceau de bois fiché en terre, mais le siège de tout un écosystème qu'il est important de préserver et de maintenir en activité.



L'intervention de Jean-Jacques Neyhouser au nom d'Alternative citoyenne devant la croix Gilbrin est consultable en pièce jointe.

ESPLANADE :



Les marronniers ont été fragilisés par des interventions humaines inadaptées.

La taille qu'ils ont subie il y a une douzaine d'années n'a pas été respectueuse de ces arbres et les a beaucoup abimés.

Malheureusement, le marronnier n° 15 (les chiffres sont visibles sur les arbres au feutre) est diagnostiqué comme dangereux par l'ONF, et doit être abattu. Ceci nous a été confirmé par un expert indépendant que nous avons sollicité.

Les autres nécessitent des soins appropriés si l'on veut préserver au mieux, et transmettre aux générations futures, ce boisement exceptionnel qui est la signature du village de Scy.

On peut estimer que le marronnier n° 15, tout comme celui abattu il y a quelques années devraient être remplacés par des jeunes arbres, qui même s'ils végèteront un peu (ou en donneront l'impression pour l'œil humain) pendant des années, seront aptes à s'élancer vers le ciel rapidement dès que les arbres mères, seront morts, ou trop malades pour rester en place. Ce qui arrivera bien un jour.



Ces arbres sont aussi victimes depuis des décennies d'un stationnement temporaire de voitures. La municipalité paraît ouvrir cet espace aux véhicules encore plus fréquemment depuis quelques années, et plus particulièrement encore pendant les périodes météorologiques extrêmes : durant un épisode de canicule l'été dernier ; et plus récemment, lors des grosses chutes de neige de la mi-janvier. Ce jour-là l'Esplanade avait même été déneigée à la lame sans aucun respect pour les racines de nos marronniers qui parfois affleurent le sol.



L'expertise de l'ONF réalisée en janvier dernier pour la commune indique :

déposer du matériel ou matériaux dans ce périmètre. De même, il est fortement déconseillé de laisser passer ou stationner les voitures, cela tasserait le sol, ce qui provoquerait l'asphyxie des racines, leur nécrose et donc l'entrée de pathogènes comme des champignons lignivores.

En contradiction avec les préconisations de l'expert de l'ONF, l'Esplanade a une nouvelle fois servi de parking mercredi 3 mars.

Il est urgent à présent de changer de pratiques, et de réserver l'Esplanade aux arbres, aux promeneurs, aux écureuils, aux oiseaux... et de manière plus générale à toute la biodiversité qui ne demande qu'à s'y développer tranquillement.



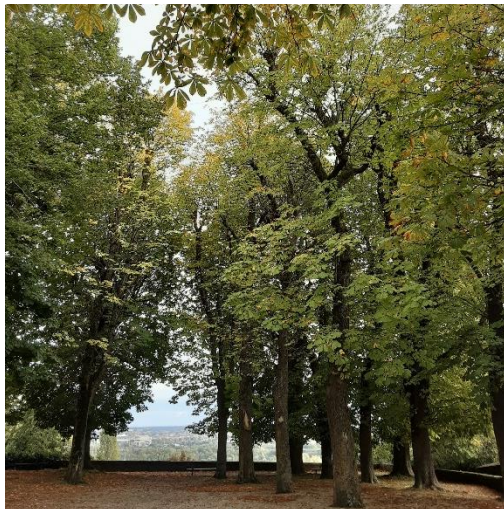
Un élément important pour la pérennité des arbres de ville est la protection légale qui peut leur être attribuée. Le législateur a prévu des classements « espace boisé classé,

arbre remarquable, arbres d'alignement... », qui leur offrent une protection juridique forte, et y associe des moyens à mettre en œuvre par les municipalités afin de préserver les boisements.

Le nouveau Plan Local d'Urbanisme, adopté fin 2019 dans notre commune, a fait sortir les arbres de l'Esplanade des « Espaces Boisés Classés ».

Ce classement offrait une protection légale importante pour ce boisement et les arbres qui le composent. La plus importante pour des arbres de ville, puisqu'elle protégeait non seulement chaque arbre individuellement, mais aussi l'ensemble boisé, ainsi que l'affectation du sol à un espace boisé.

Ce n'est donc plus le cas actuellement.



La procédure de déclassement de l'Esplanade des Espace boisés Classés qui été intégrée à la révision générale du PLU de 2019 ne parait avoir été menée en conformité totale avec la réglementation :

- Tout déclassement doit être motivé, et cette motivation doit être indiquée dans le document intitulé « justifications des choix opérés », or nous n'avons rien trouvé dans le document qui évoque ce déclassement de l'espace boisé le plus remarquable de la commune.

(https://www.metzmetropole.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque_metropole/telechargement/PLU/Scy-chazelles/revision_scychazelles/01-Justifications_des_choix_operes-compressed.pdf).

- Lors de la présentation publique de la révision du PLU, les élus n'ont pas informé la population ce déclassement.

- Les annexes de la commission tourisme du département (dont la saisie est obligatoire, mais l'avis non contraignant) que nous avons pu consulter n'indiquent aucun avis sur ce déclassement [https://www.metzmetropole.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque_metropole/telechargement/PLU/Scy-chazelles/revision_scychazelles/CD57 - annexe.pdf](https://www.metzmetropole.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque_metropole/telechargement/PLU/Scy-chazelles/revision_scychazelles/CD57_-_annexe.pdf)

A l'heure actuelle, nul ne connaît les motifs de ce déclassement (hormis bien sûr les élus de la majorité municipale).

Le plus raisonnable serait le reclassement de l'Esplanade dans son ancien statut d'« Espace Boisé Classé » qui est très protecteur, et parfaitement adapté à cet ensemble boisé.

La majorité municipale a les moyens de ce reclassement. Car, bien évidemment, si on peut déclasser ce qui a été classé, on peut tout aussi bien reclasser ce qui a été déclassé.

ARBRES D'ALIGNEMENT RUE DE L'ETANG



Lors du conseil municipal du 5 octobre, le maire nous a indiqué que les arbres de la rue de l'Etang (une double rangée de peupliers derrière le carrefour market en direction du port) avaient des branches cassées qui pouvaient présenter un risque pour les usagers de cette rue.

Il souhaitait un avis des conseillers pour savoir si nous étions à priori, plutôt pour un élagage, ou pour un abattage de cet alignement de peupliers.

Bien honnêtement, dans son intervention, le maire paraissait très favorable à un élagage et pas du tout à un abattage de ces 65 peupliers.

Mais malgré tout, cette alternative proposée par le maire aux conseillers municipaux était étonnante, puisque les arbres d'alignement sont protégés par le code de l'environnement (L 350-3).

Il ne peut donc y avoir de choix entre élagage et abattage. Les soins à apporter à ces arbres sont la seule possibilité qui s'offre à la commune, hormis bien entendu en cas d'arbre dangereux.

L'abattage ne peut constituer un mode de gestion de nos boisements.



A la demande de l'opposition municipale (approuvée par le maire), une expertise de ces arbres d'alignement a eu lieu.

Le rapport d'expertise de l'ONF indique que ces arbres sont en bon état général, mais il conviendra de leur offrir des soins.

Il est impératif qu'à la lumière des événements pénibles que nos arbres emblématiques ont subis ces dernières années, les spécimens relevant d'un classement, au titre des codes de l'urbanisme ou de l'environnement, ainsi que les arbres emblématiques ou vénérables, puissent bénéficier de l'attention et des soins qu'ils méritent par des arboristes respectueux des arbres, et reconnus dans la profession pour leurs compétences en matière d'arbres vénérables, remarquables, anciens, ou classés.

Il en va, comme nous l'avons vu, de la vie de ces arbres auxquels nous sommes nombreux à être attachés, et de leur transmission aux générations futures.

Il faut espérer qu'à la suite de la manifestation pour nos arbres du 7 février, la municipalité prenne conscience de l'importance fondamentale de nos arbres de ville, et l'intègre dans sa politique environnementale.

Que tilleul centenaire abattu le vendredi 29 janvier au petit matin devant la croix Gilbrin, soit le déclencheur d'une nouvelle approche communale de nos arbres.

Quelques liens :

https://www.republicain-lorrain.fr/environnement/2021/02/09/la-gronde-s-organise-contre-la-coupe-des-arbres?preview=true&fbclid=IwAR2sXHDLUQPhpbRzBcr9v_nQKNlZOmS-gRIUQ0QB2JIWV6wzVXE0dUhJVnM

<https://www.directfm.fr/news/moselle-quel-est-le-projet-pour-la-place-des-marronniers-a-scy-chazelles-32361>

Intervention de Jean-Jacques Neyhouser pour Alternative citoyenne, devant le tilleul abattu de la croix Gilbrin lors de manifestation du 7 février :

Autour d'un arbre

Nous sommes réunis aujourd'hui pour commémorer la mémoire d'un arbre.

Certains trouveront sans doute l'initiative ridicule ou déplacée.

En d'autres temps cependant, l'arbre avait une valeur et une place dans les sociétés humaines qui ne se réduisait pas à sa valeur marchande ou patrimoniale. Il était symbole de longévité voire d'éternité : il accompagnait les vivants et les morts : l'arbre de la liberté, l'arbre du repos éternel (If ...). L'arbre était célébré voire même vénéré (le chêne des druides).

Il y a aujourd'hui, c'est ce qui se dit, une prise de conscience dans l'opinion publique de la nécessité de veiller à la protection du vivant, de « notre » environnement, de la nature ...

Manifestement, cette prise de conscience n'est pas encore parvenue chez beaucoup de nos politiques quoi qu'ils prétendent, et ici (à Scy) en particulier.

Ce qui nous ramène à notre point de départ. De quoi s'agit-il ? Rappelons les faits.

Nous l'avons fait ressortir dans notre tract ; vendredi dernier aux aurores le dernier tilleul centenaire de la croix Gilbrin était abattu après avoir perdu une branche dans la tempête, laquelle avait endommagé la ligne téléphonique. Il est indiqué dans l'article du RL que son intérieur était complètement creux et que déséquilibré il représentait un danger au niveau du carrefour. D'où la nécessité de l'abattre sans autre forme de procès (après une rapide expertise).

Mais par ailleurs, le même jour était distribué dans les boîtes à lettres le bulletin municipal qui proclamait vouloir mettre « l'arbre au cœur de nos préoccupations », « l'arbre un élément majeur du paysage ... » etc.

Ce qui nous a choqués, ce que nous dénonçons, c'est cette contradiction flagrante, l'incohérence des paroles et des actes. On pourrait citer d'autres exemples, notamment le sort réservé à la place de l'Esplanade qui sert trop souvent de parking secondaire, alors que les arbres sont déjà mal en point et que l'on prétend vouloir « valoriser » cet espace (en y mettant des bagnoles ?).

Nous avons tenté de faire adopter par le conseil municipal lors de sa dernière séance « la déclaration des droits de l'arbre ».

C'aurait été un acte symbolique fort quoique modeste ; cette décision n'aurait eu aucun caractère contraignant et n'aurait visé qu'à sensibiliser nos concitoyens à la prise en compte de l'existence et de l'importance dans notre environnement immédiat et quotidien d'autres êtres que sont les arbres.

Mais la majorité n'en a pas voulu ; à la place, elle élabore sa charte de l'arbre.

Comment la nature pense, se parle à elle-même et s'organise sans avoir recours à la raison ; comment les forêts s'organisent par le biais de vastes réseaux de communication ; comment les arbres « imaginent » leur propre destin quand ils font s'étendre leurs branches vers le ciel et le futur. Ce sont des domaines de recherche à peine effleurés.

Le domaine des arbres est parmi le plus méconnu du vivant mais une chose est sûre : l'humanité ne se sauvera pas sans se préoccuper de ses arbres et de ses forêts.

Notre « philosophie » de l'arbre consiste à affirmer, après bien d'autres et avec eux ... qu'il est un être vivant, il faut d'ailleurs parler au pluriel et en symbiose avec d'autres formes du vivant

(champignons, lichens, bactéries, insectes, oiseaux ...) et qu'à ce titre, il doit être respecté, protégé, soigné, entretenu comme le reste de la biodiversité.

Des témoins, auteurs, scientifiques, organisations de protection de la nature, nous alertent depuis des décennies sur les menaces qui pèsent sur le vivant, la biodiversité, la planète, l'humanité.

A cet égard, je citerais quelques propos de Francis Hallé, biologiste et botaniste, l'un des plus grands spécialistes des arbres. A son évocation, on croirait qu'il est venu à Scy-Chazelles.

Car que dit-il ?

Le premier : « Respecter les arbres, c'est s'interdire de les soumettre à des tailles ou à des élagages sévères qui les laissent marqués par des plaies de grands diamètres et qui, de ce fait, les vouent à la maladie, ou même à la mort ».

Un autre : « Et d'où vient cette idée selon laquelle l'élagage serait salubre à la santé de l'arbre ?

De la nécessité de motiver les agents municipaux lorsqu'on leur fait tailler les arbres en hiver, juste pour éviter qu'ils ne fassent rien à une époque où les plantes se reposent et ne demandent qu'une chose : qu'on les laisse tranquilles ».

Et encore, il dénonce les raisons fallacieuses invoquées pour abattre les arbres d'alignement qui bordent les routes nationales : « C'est clair : sans arbres, on ne se tue plus contre les arbres. Mais se tue-t-on moins sur les routes après abattage des arbres ? La réponse est non ».

Pour finir : « Dix jeunes arbres ne remplacent pas un vieux ; la fixation de carbone est d'autant plus efficace que les arbres sont plus âgés, donc plus volumineux, donc porteurs de "surfaces d'échanges biologiques" plus importantes ».

Replanter certes mais d'abord éviter d'abattre les vieux arbres.

Nous sommes jusqu'à présent restés sourds et aveugles à toutes ces alertes. La meilleure preuve en est que nous sommes aujourd'hui collectivement à l'échelle planétaire, victimes de notre propre incurie et de notre propre irresponsabilité.

Le temps est venu pour nous tous, en espérant qu'il n'est pas trop tard, car nous sommes tous concernés, de relever ces défis.

Nous voulons que là où nous sommes, dans cette commune, les habitants, pas seulement les humains, soient mieux traités, soient protégés, soignés, entretenus, préservés ... pour mieux vivre ensemble en harmonie, plutôt qu'en conflit.

